

## saint-pardoux-soutiers

### Un nouveau chemin de randonnée

Le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers s'est réuni, lundi 19 février.

#### Parcours de randonnée.

Après deux ans de travail sur la définition des parcours de randonnée sur les chemins de la commune, le conseil municipal a voté en faveur de l'acquisition d'une parcelle boisée d'environ 800 m<sup>2</sup> pour finaliser le chemin au départ de la Grande roche et se dirigeant vers les Touches. Un coût de 350 € pour voir naître trois circuits de randonnée pédestre.

Ils sont maintenant tracés : un au départ du parc de Château-Bourdin ; un au départ de la salle multi-activités de Saint-Pardoux et un dernier au départ de la maison du bourg de Soutiers.

À chaque point de départ correspondent deux circuits de 4 km et de près de 12 km. Des chantiers participatifs se déroulent actuellement pour ouvrir les chemins. Les élus ont aussi validé le plan de financement de cette remise à niveau des chemins communaux.

Une demande de subvention sera réalisée auprès du département concernant les panneaux prévus à chaque départ de randonnée, des outils ludiques et pédagogiques pour les enfants et la signalétique.

Montant total de l'opération, 30 400 € TTC, hors subventions. L'idée d'un septième parcours est présente, un circuit VTT comprenant deux boucles (vers Château-Bourdin et vers Soutiers) de 16 à 20 km pouvant former une boucle d'environ 40 km.



Un départ de randonnée est tracé au départ de la salle multi-activités de Saint-Pardoux-Soutiers. (Photo NR)

**Acquisitions.** Les élus ont validé des acquisitions diverses pour la Micro-folie, l'achat d'ameublement d'un montant de 2.333 € TTC pour la cuisine de l'espace coworking de la Maison du Bourg de Soutiers et le devis mieux-disant s'élevant à 5.744 € pour la signalétique extérieure de cette même Maison de Bourg.

**Supérette.** Concernant l'implantation de la supérette autonome, le conseil a validé la signature d'une convention d'occupation du domaine public. Les travaux de voirie seront réalisés au printemps par l'entreprise Noireaud, pour un montant de 5.744 €.

**Saison culturelle.** À la suite du salon d'hiver des samedi 9 et dimanche 10 mars, les soirées sous les chênes se préparent.

Deux demandes de subventions auprès du département au titre de l'aide à la diffusion en milieu rural ont été votées pour une prestation Brèves de Foro le vendredi 26 juillet et

de Pacho Combo le samedi 3 août. « Ce seront six rendez-vous d'été en plus de la quarantième Fête de la musique : le cinéma en plein air le samedi 13 juillet, une soirée du patrimoine le jeudi 22 août, un concert des Eurochestrées », s'enthousiasme Johann Baranger, maire de la commune.

**Argent de poche.** Concernant ces temps de vacances scolaires, le dispositif argent de poche a été reconduit : 3.000 € sont inscrits au budget pour financer 200 demi-journées de travail pour les jeunes de 16 et 17 ans de la commune. Concernant la prime pouvoir d'achat à l'intention des employés de la commune, les élus, à l'instar du Conseil communautaire de Val de Gâtine, ont validé un montant égal à la moitié des montants maximum proposés. « Le régime indemnitaire de la commune à plus que doublé depuis 2020. La commune privilégie une reconnaissance régulière du travail des agents », explique le maire.